



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **22 SEP. 2023**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté  
alimentaire

Le ministre de la transition écologique et de la  
cohésion des territoires

La secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité

à

Monsieur le chef de l'inspection générale de  
l'environnement et du développement durable

Monsieur le vice-président du conseil général de  
l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

**Objet : lettre de mission flash de parangonnage sur la gestion de l'équilibre forêts – ongulés en Allemagne**

**Ref : TR510198**

Les forêts françaises sont fragilisées par l'accélération du réchauffement climatique. Avec un niveau de réchauffement en France de +2°C en 2050 et +4°C à horizon 2100, 30 % de nos principales essences seront en inconfort climatique en 2050, plus de 50 % en 2100. Aussi, un effort sans précédent d'investissement forestier devra être engagé dans les prochaines années afin de reconstituer les forêts sinistrées, adapter les forêts les plus vulnérables et renforcer leur résilience.

Le déséquilibre forêt-ongulés, qui affecte plus de la moitié des forêts françaises en raison d'une surpopulation d'ongulés, est un facteur aggravant de la dégradation des forêts. La régénération naturelle comme les plantations sont alors empêchées ou en échec. Pour s'en prévenir, les forestiers investissent dans des protections contre le gibier, ce qui entraîne une augmentation de plus de 35% des coûts des plantations. Mais ce déséquilibre a d'autres effets également très préoccupants sur les forêts : il affecte la biodiversité, réduit la diversité des essences et provoque des contre-sélections défavorables à l'adaptation naturelle des écosystèmes.

La protection contre le gibier a ainsi représenté plus de 14 % des coûts, soit 20,8 M€ du plan de relance (2021-2022). Les prélèvements d'ongulés (cerfs, chevreuils, sangliers) progressent quant



à eux de façon exponentielle depuis 30 ans sans parvenir néanmoins à rompre la dynamique des populations.

Sans une planification volontariste du rétablissement des équilibres et une plus grande responsabilisation des acteurs, le succès de la stratégie d'adaptation des forêts risque d'être compromis alors même que ce facteur de risque lié à l'excès de gibier est maîtrisable contrairement aux incertitudes liées au climat.

Plusieurs Länder allemands, confrontés à une situation de déséquilibre critique dans les années 80, sont parvenus à restaurer l'équilibre forêt-ongulés puis à le maintenir, au prix de choix clairement assumés en faveur de la préservation de la diversité et de la productivité des écosystèmes forestiers.

**La mission qui vous est confiée vise à tirer les enseignements des mesures adoptées Outre-Rhin pour rétablir et maintenir l'équilibre forêt-ongulés. Vous analyserez en priorité les cas du Bade Wurtemberg, de la Rhénanie Palatinat et de la Bavière, sans que cette liste ne soit limitative.**

**Vous examinerez tout particulièrement les points suivants :**

- Les choix opérés en matière d'exploitation de la chasse dans les différents types de propriétés forestières,
- La responsabilité dévolue respectivement aux représentants des chasseurs, aux propriétaires, aux gestionnaires et à l'autorité administrative dans la gestion de la chasse et des populations d'ongulés, ainsi que la gouvernance et les instances de dialogue mises en place entre ces différents acteurs,
- La place de la chasse en régie et le rôle des gestionnaires forestiers dans les actions de régulation,
- Les modalités d'attribution, d'exécution et de contrôle de la réalisation des prélèvements attribués (principe des plans de chasse en France),
- Les types de protocoles d'évaluation de l'équilibre sylvo-cynégétique pratiqués et leur fréquence,
- Le bilan économique de l'activité cynégétique et de la gestion forestière selon l'effort de régulation,
- Les conditions de recours à l'agrainage ou à l'affouragement, mais aussi les aménagements, ou mesures spécifiques mises en œuvre pour faciliter les prélèvements d'ongulés
- Les mesures réglementaires ou législatives adoptées pour faciliter la restauration de l'équilibre.

La mission s'attachera aussi à déceler les conditions qui auront finalement permis d'engager une politique courageuse et déterminée de baisse des populations d'ongulés.

En conclusion de votre rapport, vous indiquerez si certains des leviers identifiés au cours de la mission seraient susceptibles d'être mobilisés ou expérimentés en France pour contribuer au rétablissement durable de l'équilibre forêt-ongulés, en précisant s'il s'agit de leviers réglementaires ou non.

Au préalable, la mission pourra utilement prendre connaissance de rapport : « Chasse et équilibre forêt-gibier : Quelles pratiques pour restaurer l'équilibre », recueil de témoignages en France, Wallonie, Sarre et Rhénanie-Palatinat réalisé par Pauline Duwe, Ingénieur-Elève d'AgroParisTech de Mars à juin 2022 dans le cadre du projet Askafor.

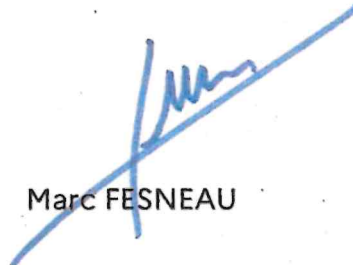


La Direction de l'Eau et de la Biodiversité, le délégué ministériel forêt-bois du MTECT et la DGPE (sous-direction des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie) mettront à votre disposition tous les documents et contacts utiles dont elles disposent. Pour réaliser ce travail, vous pourrez également vous appuyer sur l'Office Français de la Biodiversité, sur le Centre national de la propriété forestière et sur l'Office National des Forêts qui disposent de contacts transfrontaliers avec certains Länder.

Vous voudrez bien nous transmettre votre rapport définitif dans les cinq mois suivant la date de signature de la présente lettre de mission.



Christophe BECHU



Marc FESNEAU

Sarah EL HAÏRY

